

**AGENT FOR
CNAN NORD Spa**



Re. : IMCO Regulations : janvier 2016

Marchandises Dangereuses

Afin de protéger les personnes travaillant avec des marchandises dangereuses et à cause du contrôle rigide des inspecteurs maritimes, Hazmat, et des autorités portuaires anversoises, nous vous prions de suivre les instructions suivantes:

1. Marchandises dangereuses seulement à livrer sur quai sur notre permission formelle et accompagnées des documents suivants:

- Dangerous Goods Declaration (DGD)
- Container Packing Certificate - au cas où il s'agit de conteneurs (CPC)
- Copie de la déclaration à la capitainerie du port (= généralement faite par le transitaire !)

Si ces documents manquent notre manutentionnaire, Mexico Natie, ne déchargera pas vos marchandises/conteneur(s).

2. Les marchandises dangereuses doivent être emballées et marquées suivant le Code International des Emballages.

3. Uniquement les personnes responsables pour l'établissement du Dangerous Goods Declaration (DGD) et du Container Packing Certificate (CPC) peuvent modifier, compléter et/ou changer ces documents. Le transitaire, ni l'agent maritime sont autorisés à le faire.

4. Au cas vos marchandises se trouveraient déjà à bord, et les DGD's et/ou CPC's sont incomplets, Hazmat appliquera le code SOLAS et ordonnera le déchargement ex navire.

5. En cas de non-respect des points ci-dessus nous serons dans l'obligation de vous facturer tous les frais engendrés (amendes des autorités portuaires, frais de déchargement ex navire, frais d'attentes,...).

Nous comptons sur votre coopération et votre compréhension.

Meilleures salutations,

Sandra Stremersch
Line Manager
ISA as agents for CNAN NORD Spa
Tel: 32 3 202 03 69
Email: sst@isagencies.com